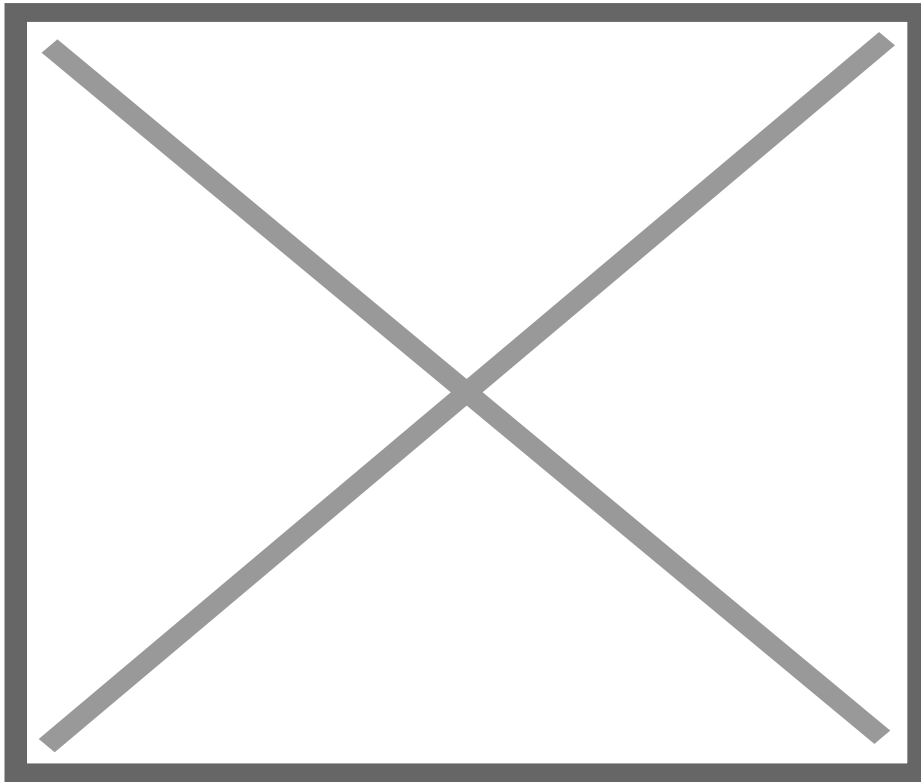


# Évolution des abonnements aux services publics d'eau et d'assainissement



La Communauté de communes fait **évoluer ses abonnements aux services d'eau potable et d'assainissement**.

Les services proposés ont fortement évolué ces dernières années :

- La **mise en place de la télérelève**, l'information des usagers en temps réel de fuites sur leurs installations privatives et l'ajustement de leurs mensualités (pour les habitants mensualisés) à leur consommation réelle,
- Le **développement des contrôles de conformité**,
- L'**accompagnement des usagers en cas de difficultés de paiement** avec deux objectifs : leur éviter des poursuites d'huissier lancées par la Trésorerie en cas d'impayés et recouvrer des recettes afin de maîtriser les augmentations,
- L'**accompagnement des usagers pour l'obtention de subventions** auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité de leurs installations privatives d'assainissement,
- La **mise en place d'alertes par SMS** et de contacts téléphoniques en cas de surconsommation,
- L'**accompagnement des usagers dans le montage des dossiers** de prise en charge des surconsommations d'eau accidentelles (sous conditions),
- La **modernisation et la mise aux normes des équipements et des réseaux** (châteaux d'eau, forages, stations de traitement, réseaux d'eau et d'assainissement...).

Ce qui change concrètement sur votre facture :

- **Le prix du m<sup>3</sup> d'eau n'augmente pas.**
- L'abonnement annuel d'eau potable passe de 23,18€ HT à 34€ HT.
- L'abonnement annuel d'assainissement passe de 10.93€ HT à 26€ HT.

L'augmentation de ces abonnements permettra de **garantir l'amélioration et l'adaptation continues de nos services** mais également le **respect des normes réglementaires** de plus en plus contraignantes dans les domaines de la qualité de l'eau potable, des rejets liés à l'assainissement des eaux usées, et plus largement de la préservation de la ressource en eau.

## **Un accompagnement toujours présent**

Nos services restent à votre disposition pour vous accompagner en cas de difficultés de paiement ainsi que pour toute information complémentaire.

## **Le saviez-vous ?**

**Vous pouvez opter pour la mensualisation de vos paiements** : c'est un service gratuit qui vous permet de mieux gérer votre budget. Grâce à la télérelève, vos échéances sont réajustées en cours d'année et s'adaptent à votre consommation. Être mensualisé vous garantit également, en cas d'impayés, une relance amiable par le biais de notre service recouvrement.

Tout savoir sur la facturation de l'eau : [Facturation de l'eau | Vallée Dorée - Communauté de communes du Liancourtois](#)

Publié le 30/04/2026